



BULLETIN d'INFORMATION
Cercle Mixte de la Garnison de Lyon Q.G.F

SECTION DU RHÔNE
27, Av. Leclerc - 69998 LYON ARMÉES

Mars 2002

N° 21

Le mot du Président

Bien chers amies et amis,

L'Assemblée Générale de notre Section, le 19 janvier 2002, fut une grande réussite.

Cette réussite, nous la devons à votre présence de plus en plus importante et je vous en remercie ; celle-ci prouve l'intérêt que vous portez à notre Section marquant ainsi la reconnaissance du travail accompli par les membres du bureau.

Tout au long de l'année, nous allons avoir de nombreuses manifestations à l'occasion du 2^{ème} centenaire de la création de notre Ordre, selon le programme inséré dans ce bulletin.

J'espère que vous serez nombreux à répondre présent à ce que nous vous proposons, pour qu'en fin d'année lors du bilan nous puissions vous dire « merci, celui-ci a été positif »

Comme toutes les années précédentes, nous vous convions à une journée de détente le jeudi 6 juin au bord du lac Léman. Là encore, je compte sur vous pour faire de cette date une journée conviviale très réussie. Inscrivez-vous vite, les places sont comptées.

André Ott

SOMMAIRE :

- **Le mot du Président :** p. 1
Monsieur André OTT.
- **C.R. de notre AG 2001 :** p. 2
Monsieur Robert PITIOT
- **C.R. de notre AG 2001 :** p. 9
Général de C.A. Gilbert BARRIÉ
- **Le mot du secrétaire :** p. 11
Colonel (e.r.) J. BURSTERT
- **Le bicentenaire en Charente** p.11
- **Notre bicentenaire** p. 12

Pièces jointes :

- Fiche concernant le voyage au lac Léman.
- Bulletins d'inscription aux festivités des fêtes du bicentenaire en 2002.

ATTENTION

Le prochain numéro paraîtra
courant octobre 2002.

2^{ème} centenaire de notre Ordre de la Légion d'Honneur :
Attention la date du concert a été avancée au 07/11/02 à 20h.30.



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2001 DU 19 JANVIER 2002

Par Robert PITIOT, secrétaire de séance

M. le Président André OTT

« Le quorum est largement atteint ». Ce sont ses premiers mots, à l'ouverture de cette Assemblée Générale.

En effet, c'est devant un auditoire proche de 150 personnes, que le Président va prononcer des mots de bienvenue. Mais aux membres présents, s'ajoutent quelques centaines de procurations.

Après avoir excusé le Général WOISARD, Président National, M. André OTT remercie ses collègues présidents de section: le Colonel DESROCHE de SAVOIE, le Colonel SOYER de l'AIN et le Préfet BLONDEL de HAUTE-SAVOIE.

Il demande d'excuser les représentants de l'ARDECHE de la DROME et de la LOIRE empêchés.



Puis, M. OTT évoque sa mission de Président et exprime ses chaleureux remerciements à chacun des membres du bureau, qui l'accompagnent dans sa démarche, et les présente nommément, en rappelant leur rôle respectif.

Enfin, le rappel de l'ordre du jour, l'amène à passer la parole à M. le Colonel BURSTERT pour le rapport d'activité.

M. le Colonel Jacques BURSTERT



L'intervention du Secrétaire Général commence par une satisfaction et une note d'espoir.

- **Satisfaction**

Le nombre important de légionnaires présents à cette Assemblée. 46 % ont répondu positivement, ce qui est encourageant.

- **Espoir**

« Celui de voir surgir, lors de cette année d'élection, des hommes prêts à agir pour que notre pays ne tombe pas dans la violence et l'anarchie, mais redevienne un havre de paix et d'harmonie, sans violence internationale, nationale ou urbaine ».

M. le Colonel BURSTERT en vient alors aux activités de la section.

Effectif

Après la bienvenue dans la Section aux nouveaux sociétaires, M. le Colonel BURSTERT constate que les effectifs se sont pratiquement maintenus en 2001, 994 contre 991 en 2000, mais depuis le 1er janvier, il faut malheureusement déplorer trois décès. L'objectif de 1000 adhérents est bientôt atteint. A chacun d'œuvrer pour cela.

Une analyse des effectifs d'une année à l'autre montre un bon équilibre entre les inscriptions des nouveaux arrivants et les pertes dues aux décès ou aux mutations.

A vrai dire, le seul réel déficit provient des « non-paiements de cotisations », par suite d'oublis ou de négligences. Pour y pallier, le prélèvement automatique est la meilleure solution.

Organisation de la Section

Le Secrétaire Général relève deux faits importants en 2001

- La disparition brutale du Président ELZIERE, Responsable du Comité de VILLEFRANCHE-SUR-SAONE. L'intérim est actuellement assuré par M. Hubert CLAUDET,
- L'absence prolongée d'un Président du Comité 9. Provisoirement, M. NEYRAND, Président du Comité 5, voisin géographiquement, en assume la responsabilité.

Puis, M. le Colonel BURSTERT adresse ses compliments à plusieurs légionnaires promus :

- au grade de Commandeur le colonel André CLERT et le Capitaine Rabah KHELIF,
- au grade d'Officier messieurs André CERDINI et Mario CAVAZZANA, le Colonel Philippe DESROUSSEAUX de MEDRANO, le médecin chef des services Robert LE REVEILLÉ et le Colonel Yves PASQUIER.

Sans oublier le Père René SANGLERAT qui a reçu la Croix du Pieux Mérite dans l'Ordre de Malte.

Vie des comités

Il faut se féliciter de leur animation et notamment de la qualité des conférences organisées. Le Secrétaire Général rappelle les diverses manifestations, par ordre chronologique

- Le 11 janvier - Comité 13 LYON N.E. : « *La génétique et ses applications* ». Médecin-Général Jean d' OLIER.
- Le 15 février - Comité 3 présidé par Robert BATAILLY : « *La grande peste d'Athènes en 430 avant J.C.* », brillante conférence faite par le Docteur Maurice BOUCHER, Neuropsychiatre, Membre de l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de LYON.
- Le 21 mars - Comités 5 et 10 LYON N.O. : « *L'arme aérienne, hier, aujourd'hui, demain* », exposé fort intéressant de M. le Général MARC, 1^{er} Vice-Président de la Section du Rhône.
- Le 24 avril - Comités 4, 2 et 1 présidés respectivement par le Colonel REISSER, R. PITTOT et le Lieutenant-Colonel RESSY : « *La France, l'Indochine entre 44 et 47* » présentée par le Colonel REISSER, belle page d'histoire vécue.
- Le 18 mai - Comité 8 présidé par le Colonel MINODIER : « *Transplantation : du rêve à la réalité* » par le Professeur Jean-Michel DUBERNARD, de renommée internationale.
- Le 11 décembre - Comité 3 de Robert BATAILLY : « *Tolérance zéro, en finir avec la violence* », conférence traitée par le Substitut Général auprès de la Cour d'Appel de LYON, le Juge Georges FENECH.
- Le meilleur accueil a été réservé dans les diverses mairies d'arrondissement.
- D'autres points forts d'activités sont alors rappelés par le Colonel BURSTERT
- Le 29 mars, à AUBAGNE: la visite inoubliable du Centre de commandement de la Légion Étrangère
- Le 7 juin, la sortie annuelle à bord du train à vapeur de TOURNON à LAMASTRE.
- Le 19 octobre, la participation (avec les amis des DPLV) à la cérémonie très émouvante à la mémoire de l'Adjudant-Chef BEJUY.
- Le 13 décembre, la réception à la Préfecture par le M. le Préfet Michel BESSE en l'honneur des nouveaux décorés dans les Ordres de la Légion d'Honneur et du Mérite.

Naturellement s'ajoutent à toutes ces manifestations les réunions de bureau tous les premiers lundis du mois, et les réunions trimestrielles des Présidents de Comités et de leurs adjoints

« *Mais notre action* » souligne le Colonel BURSTERT « *ne se résume pas à des tâches administratives ou à de simples réceptions. Nous essayons de remplir au mieux notre mission, dans les domaines du prestige et de l'entraide morale et sociale* ».

• Le prestige

par une participation assidue aux manifestations officielles civiles ou militaire de la Région en présence du drapeau de la Section. Félicitations à M. ROGINO, porte-drapeau, dont la disponibilité a hélas des limites. Il est de plus en plus urgent qu'un second porte-drapeau se porte volontaire.

• L'entraide

Au niveau social et financier, ce sont cinq demandes d'allocations ou de prêts qui, pour un montant de 70.000 Francs, ont été acceptées par la Commission Nationale.

Sur le plan moral, il y a continuité de l'action, si tant est qu'indépendamment des interventions diverses des Présidents de Comités, Mme Françoise TOURET, toujours aussi dévouée, se rend auprès des personnes en difficulté et M. le Médecin-Colonel André BOUDET se charge du suivi des personnes âgées, bien sûr dans le respect du secret médical et familial.

Enfin, hommage est régulièrement rendu aux légionnaires décédés, par une participation aux obsèques, la remise de la palme, et la présence du porte-drapeau.

Dans le domaine juridique, M. le Magistrat BECQUET représente la Section au Conseil d'Administration National. Très sollicité, il est appelé à de nombreuses interventions.

M. le Secrétaire Général Jacques BURSTERT rappelle alors l'intérêt qu'offrent les résidences mises à la disposition des membres de la SEMLH. La Cohorte donne toutes précisions sur ces résidences et les conditions pratiquées.

- Prix Scolaire de la section

Cette année, il est attribué à un élève de Terminale du Lycée Jean-Paul SARTRE à BRON.: M. Christophe TAUNAY-BUCALO.

- Messe annuelle :

Organisée, cette année du bicentenaire par nos amis des DPLV, elle aura lieu le 17 mars 2002 à 10 heures à SAINT-BONAVENTURE, et sera présidée, en principe, par Monseigneur BILLE.

- Annuaire :

Il sera édité en Mars. Remerciements au Journal « LE PROGRÈS » pour son aide dans la réalisation des clichés, nécessaires à son impression.

M. le Colonel BURSTERT lance un appel aux généreux donateurs potentiels, car cet annuaire est financé par les seules ressources de la Section.

POINTS DIVERS

M. le Colonel BURSTERT termine sa présentation des activités par quelques nouvelles relatives aux cotisations, à l'octroi d'un reçu fiscal, au site Internet, au voyage en juin prochain, au journal L'ENTRAIDE, souhaitant une plus réelle participation dans la rédaction d'articles.

Au terme de son rapport d'activités, très dense, M. le Colonel BURSTERT conclut, en formant plusieurs vœux :

- Le souhait que la dynamique mise en place se poursuive dans les deux missions essentielles de la SEMLH : le prestige et le social.

- Il insiste sur la nécessité d'une action de terrain soutenue, dont l'initiative revient aux Présidents de Comités et à leurs adjoints ; les insuffisances de contacts avec les sociétaires de base entraînent un désintérêt de ceux-ci pour l'association et leur abandon progressif.

M. le Colonel BURSTERT estime que les moyens ne manquent pas pour garder le contact avec l'ensemble des adhérents : l'annuaire, notamment, est un excellent outil grâce surtout au classement par comité, donc par lieu géographique.

Et il termine de façon véhémence :

« Il nous faut créer tous ici une véritable chaîne d'amitié et de solidarité et nous pourrions espérer ainsi, qu'au cours de l'année 2002, il sera possible de pousser quelques nouvelles portes, dont les tenants n'osent pas par timidité, fierté ou toutes autres raisons faire voir ou connaître leur désarroi. Nous leur disons : « N'hésitez pas à nous contacter, nous sommes là pour vous écouter et vous venir en aide » ».

M. le Président OTT remercie chaleureusement M. le Colonel BURSTERT dont la prestation a été très applaudie.

Il donne la parole au Trésorier, M. le Lieutenant-Colonel Jean-Claude HERMANN.

M. Jean-Claude HERMANN

En préambule, le Trésorier informe l'Assemblée de deux notes intéressantes reçues de PARIS :

- l'une concernant l'exonération fiscale, accordée par le Trésor, pour les versements de cotisations aux sections,

- l'autre relative aux participations et dons, à l'occasion du bicentenaire qui, s'ils sont attribués directement à une Section, lui seront définitivement acquis, sans avoir à être reversés à PARIS.

M. Jean-Claude HERMANN présente alors, dans le détail, recettes et dépenses de l'exercice 2001.



Le total des recettes s'élève à 166.842,51 Francs, celui des dépenses à 152.827,12 Francs. Ces résultats laissent apparaître un excédent de recettes de 14.015,39 Francs, qui ne peut être considéré comme un bénéfice, car dans les recettes de l'exercice sont inscrits les dons relatifs au bicentenaire, soit 9.265,91 Francs.

Ainsi, l'excédent réel de l'exercice n'est plus que de 4.749,48 Francs (14.015,39 F. - 9.265,91 F.)

Les avoirs (Chèques Postaux, Caisse Nationale d'Épargne) passent du 1er janvier 2001 au 31 décembre 2001 de 27.509,85 Francs à 41.525,24 Francs.

Cette augmentation des avoirs est en parfaite concordance avec le résultat excédentaire de l'exercice.

M. le Président OTT fait voter par l'Assemblée les rapports moral et financier de l'exercice 2001. Ils sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

Puis il donne la parole à M. le Magistrat BECQUET, pour sa présentation traditionnelle de l'activité nationale de la SEMLH.

M. le Magistrat BECQUET fait un large tour d'horizon sur les résidences.

Un récent Conseil d'Administration national s'est tenu au CHATEAU-DU-VAL. « C'est un musée extraordinaire » dit-il. « avec en particulier 17 toiles de Maîtres ». Un récent don de 48 millions de Francs a été effectué au bénéfice de cet établissement. Cette résidence est devenue l'élément emblématique de notre Société.

COSTEUR-SOLVIANNE à SAINT RAPHAËL, où le Président OTT a récemment effectué un séjour, est confortable. Le nombre des résidents est en progression, 20 l'an passé, 31 cette année. L'organisation est très satisfaisante.

Avec le CHATEAU DU PUY, ces résidences, grâce aux nouvelles tarifications entrées en vigueur dès le 1^{er} octobre, connaissent un regain de succès. Et M. BECQUET encourage les sociétaires de la Section à y faire un séjour.

Par ailleurs, il signale l'effort entrepris par la SEMLH et son Président, le Général WOISARD, pour structurer dans le Sud-Est Asiatique, au Japon et dans d'autres Régions, des sections, non encore vraiment organisées aujourd'hui, et qui rassemblent ainsi à l'étranger un certain nombre de légionnaires (75 à 150).

M. BECQUET termine son intervention en indiquant que sur 113.000 décorés de la Légion d'Honneur, 58.000 font partie de la SEMLH.

Il signale aussi, pour information, qu'un Audit Planet est en cours sur l'avenir des résidences.

M. le Président André OTT demande alors au Général MARC, Premier Vice-Président, d'entretenir l'Assemblée de l'état d'avancement des activités concernant le bicentenaire.



M. le Général MARC précise en préambule que le Comité du bicentenaire oriente son action vers trois axes essentiels : prestige - communication - ouverture, et constate que des projets ambitieux sont porteurs de financements importants.

Il remercie chaleureusement les sociétaires qui ont fait un don. C'est un soutien puissant, quel que soit le montant des sommes versées. Ce qui, à son avis, est fondamental, c'est la volonté de chacun d'apporter une contribution à la réussite de cette vaste opération.

Puis, le Général MARC adresse ses compliments aux membres du Comité d'organisation qui, sous sa présidence, se réunissent une fois par mois pour faire le point et tenir informé le bureau : le Comité d'organisation doit faire face à de nombreuses interventions, rencontres, rendez-vous. Il remercie notamment: Mme LACOUTURE, MM CHERQUI, FRANÇOIS, NEYRAND, PITIOT, le Colonel REISSER, MM ROUCHAUD et WOLF ainsi que M. ROGER-DALBERT, pour son action au Conseil Général.

Le Général MARC en vient alors à expliquer par le détail chacune des actions entreprises

1. La plaquette de prestige

Elle comprendra 16 pages + 4 de couverture.

Le financement en sera assuré par le Conseil Général du Rhône, ainsi que par l'ONAC (Office National des Anciens Combattants).

Elle sera tirée à plus de 1.000 exemplaires et diffusée aux sociétaires, aux mairies d'arrondissements et lors de rencontres, comme celle du colloque.

Cette plaquette constitue la principale opération de communication.

2. Le concours scolaire

Il est organisé en liaison étroite avec le Rectorat de l'Académie de LYON.

Huit lycées (dont deux privés) vont concourir sur le sujet, tenu naturellement secret aujourd'hui.

Une première sélection sera assurée par des enseignants. Une seconde sélection des meilleurs candidats sera faite par un jury mixte composé de représentants de l'Académie et de la SEMLH.

Un prix et deux accessits seront décernés. La cérémonie de remise des prix se déroulera le Vendredi 11 octobre 2002 à 17 heures 30, à la Préfecture.

Le concours est parrainé en partie par les Conseillers Généraux décorés de la Légion d'Honneur et placé sous la présidence d'honneur de M. le Préfet de Région, Préfet du Rhône.

3. Le colloque

Il aura lieu le mercredi 15 mai 2002 de 10 heures à 16 heures à CHARBONNIÈRES dans l'hémicycle du Conseil Régional. Un lunch est prévu, offert par la Région, entre 13 heures et 14 heures.

Ce colloque, composé de deux tables rondes, sera ouvert à 150 participants, venus de divers horizons socio-économiques. Une contribution de 15 Euros par personne permettra d'établir une brochure récapitulant les exposés et interventions du colloque.

Organisation

Mme Anne-Marie COMPARINI, Présidente du Conseil Régional, accueillera les participants.

Le discours d'ouverture sera prononcé par une personnalité de très haut rang : M. le Général FORGET, Grand-Croix de la Légion d'Honneur, Membre de la Chancellerie.

Pour la synthèse et la clôture du colloque, il sera fait appel à un très haut magistrat.

Deux tables rondes seront organisées, animées et présidées

- l'une sur le thème de la « Pérennité de la notion d'Ordre » par M. le Recteur Jean-Louis BOURSIN, membre du Conseil d'Administration National, ancien Président de la Conférence des Recteurs

Films et diapositives sont envisagés.

Pour le bon déroulement du colloque, M. le Général MARC lance un large appel à l'Assemblée pour que des volontaires apportent leur concours :

- deux au moins pour la responsabilité du secrétariat,
- deux pour la présentation du film et des diapositives,
- deux pour l'accueil des personnalités et pour le protocole.

4. Le concert

Il est prévu le samedi 9 novembre 2002 à l'Auditorium. (1)

Un programme classique de grande qualité sera présenté par l'Orchestre National de LYON.

Deux cents places sont réservées (actuellement, il est relevé 102 réponses positives) à des conditions modiques (100 Francs soit 15 _uros au lieu du prix normal 280 Francs).

5. Le dîner de gala

Les salons de l'Hôtel de Ville de LYON sont ouverts à la SEMLH pour cette soirée (il est rappelé que la Ville de LYON est décorée de la Légion d'Honneur). Un repas de qualité (et un apéritif offert) à un montant raisonnable est prévu le mercredi 20 novembre 2002 à 20 heures. Des réponses sont déjà parvenues.

M. le Président OTT remercie le Général MARC et toute son équipe pour cette préparation active du bicentenaire et engage les membres de l'Assemblée à faire diligence pour s'inscrire aux diverses manifestations prévues qui doivent obtenir le meilleur succès pour le prestige de l'Ordre de la Légion d'Honneur.

(1) Depuis, cette date a été avancée au jeudi 7 novembre.

LE COMITÉ DU 2^{ème} CENTENAIRE DE LA LÉGION D'HONNEUR de la Section du Rhône.

Général (e.r.) Jacques **MARC**, président, premier vice-président de la Section du Rhône,
madame Lucette **LACOUTURE**, vice-présidente de la Section du Rhône,
messieurs :

Paul **CHERQUI**, président du comité du 7^{ème} arrondissement,

Charles **FRANÇOIS**, secrétaire du comité, Joseph **NEYRAND**, président du comité du 5^{ème} arrondissement,

Robert **PITTIOT**, président du comité du 2^{ème} arrondissement,

le colonel (e.r.) **REISSER**, président du comité du 4^{ème} arrondissement,

le lieutenant-colonel (e.r.) Robert **RESSY**, président du comité du 2^{ème} arrondissement

Jean-Claude **ROUCHAUD**, coordination DPLV,

Gilbert **WOLF**, président du comité Givors et Rhône-sud.



Cette première partie de l'Assemblée terminée, M. le Président OTT accueille les personnalités invitées, parmi lesquelles :

- M. le Préfet de Région, Préfet du Rhône, représenté par M. TOSI, membre de son Cabinet,
- M. Jean-Michel DUBERNARD, Député, Conseiller Général du Rhône.
- Mme Anne-Marie COMPARINI, Présidente du Conseil Régional Rhône-Alpes,
- M. Bernard ROGER-DALBERT, représentant le Président du Conseil Général du Rhône,
- M. Hubert FLACONNECHE, Conseiller Municipal de LYON, Maire du 7e arrondissement,
- M. le Général BARRIÉ, Gouverneur Militaire de LYON,
- M. le Général ALAUX, Commandant de la Région de Gendarmerie S.E. à LYON,
- M. M. Christian PHILIP, Conseiller Municipal de LYON, Maire du 3e arrondissement,
- M. François FALLETTI, Procureur Général près la Cour d'Appel.
- MM les Dignitaires de la Légion d'Honneur,
- M. le Général JUTHIER Président des DPLV,
- MM les Colonels DESROCHE et SOYER, M. le Préfet Honoraire BLONDEL, Présidents de Sections voisines.

M. le Président OTT dans une courte allocution présente aux personnalités nouvellement arrivées les principales cérémonies à l'occasion du bicentenaire, parle du prix scolaire, remis dans quelques instants et prodigue ses encouragements à tous, pour affirmer la présence de la Légion d'Honneur en participant activement aux diverses réunions prévues longtemps à l'avance.

M. le Général de C.A. BARRIÉ après avoir rappelé que l'École Militaire de SAINT-CYR et l'Ordre de la Légion d'Honneur sont deux des principales INSTITUTIONS, léguées par le Consulat et l'Empire ; elles sont toujours très vivantes, en dépit des vicissitudes qu'elles ont pu connaître au cours de deux siècles d'existence, parce qu'elles correspondent toujours aux aspirations des citoyens français.

Le Général BARRIÉ fait un magnifique historique de la Légion d'Honneur qui s'élève au niveau de l'éloge.

Étant donné la densité de son propos et l'élévation des idées exprimées, il paraît opportun de le reproduire ci-après dans son intégralité.

De vifs applaudissements viennent conclure l'intervention du Général BARRIÉ.

*
* *

M. le Président OTT invite alors M. le Colonel BURSTERT à venir à ses côtés pour lui décerner les insignes d'Officier de l'Ordre National du Mérite.

Le Président présente les brillants états de service du récipiendaire.

Né en 1931 d'une famille de militaires, M. BURSTERT a été admis en 1953 à l'École Spéciale Militaire de SAINT-CYR ; en 1954, il choisit l'option du Génie et en 1966 après un stage à l'École Supérieure du Génie à Versailles, il obtient un titre d'ingénieur civil.

Sa carrière n'est pas moins intéressante. M. OTT insiste notamment sur les séjours de M. BURSTERT en TUNISIE (de 1956 à 1959), en Algérie (1959 à 1960) et en fin de carrière en 1983 à LILLE comme Adjoint au Général Commandant le Génie de la 2e Région Militaire.

M. le Colonel BURSTERT est déjà décoré de la Croix de la Valeur Militaire et il est Chevalier du Mérite et de la Légion d'Honneur.



Au niveau familial, marié, il a cinq enfants : trois filles et deux garçons.

Il est entré en 1982 à la SEMLIH, où il a occupé plusieurs fonctions, notamment celle de Président du Comité du 1^{er} arrondissement.

Mais dès l'origine, le Secrétariat de l'Association lui a été confié, tâche qu'il assume avec patience et persévérance. M. Jacques BURSTERT est aimé de ses collègues parce que disponible et toujours de bonne humeur.

La haute distinction, qui lui est attribuée par la Grande Chancellerie est largement méritée.

M. le Président OTT procède alors à la remise des insignes d'Officier de l'Ordre National du Mérite à M. le Colonel BURSTERT

(Vifs applaudissements de l'Assemblée)

M. Jacques BURSTERT fait une brève réponse. Elle met en valeur - si besoin est - l'enthousiasme et le dynamisme du Secrétaire Général. Et sa modestie aussi. Il déclare simplement : « *Je suis fier et honoré de cette décoration* » et comme l'avait dit le Général COLDEFY : « *Je ne suis pas encore blasé et j'espère ne jamais l'être, afin de garder dans ma tête un petit coin de ciel bleu* ».

LE PRIX SCOLAIRE

En l'absence de M. l'Inspecteur Général Robert GAUTHIER, souffrant, c'est Mme LACOUTURE, Vice-Présidente de la Section, qui va présenter le lauréat.

En liminaire, elle évoque l'importance de la tâche accomplie depuis 11 ans par M. l'Inspecteur Général Robert GAUTHIER, qui se livre à une étude approfondie des dossiers de candidat(e)s et à un effort de synthèse remarquable. C'est avec joie, qu'elle le seconde dans cette mission.

En 2001, c'est un élève de Terminale du lycée Jean-Paul SARTRE de Bron, M. Christophe TAUNAY-BUCALO, ayant réussi son baccalauréat et aujourd'hui en préparatoire HEC, qui obtient ce prix.



Il le mérite amplement: acharné, travailleur, intelligent, il prend un intérêt très vif à toutes les disciplines enseignées.

De plus, il est doté d'un excellent état d'esprit, car il ne se borne pas seulement à être un élève brillant, mais s'efforce en tant que délégué de classe de participer de son mieux à la Commission permanente, dont l'un des objectifs est un grand projet de restructuration.

Il s'agit d'un étudiant très complet.

Le Proviseur, M. VALI, pense que le lauréat a autant de qualités intellectuelles que morales et humaines. Son courage soutient son ambition qui ne doit pas se tarir.

Madame LACOUTURE termine par ce mot: « *Former des plus forts, pour que les plus faibles ne soient pas seuls* ».



M. le Président OTT remet alors au lauréat, en présence de Mme Lucette LACOUTURE et de M. VALI, un magnifique ouvrage sur le Général DELESTRAINT, Chef de l'Armée Secrète pendant la Résistance, 2 livres sur la Légion d'Honneur et un chèque de 800 Euros.

Dans sa réponse, le lauréat remercie en des mots simples, directs et sincères tous ceux qui ont contribué à sa réussite : parents, proviseurs et professeurs, et exprime sa reconnaissance à la Société d'Entraide. Puis en matière de conclusion, il déclare qu'il s'efforcera dans sa vie par une action de citoyen de rendre à la Société ce qu'elle lui a donné.

(Vifs applaudissements de l'Assemblée)

Le Président OTT s'adressant à la Tribune des personnalités, demande si d'aucun veut intervenir : les réponses négatives le conduisent à clore cette Assemblée Générale à 12 heures 15.

Un vin d'honneur et le déjeuner avec épouses (160 personnes) terminent la cérémonie dans l'ambiance et la convivialité habituelles.



Vue très partielle de la salle de réunion qui était comble.

*
* * *

Allocution prononcée par le Général Gouverneur de Lyon au cours de notre A.G.

La Légion d'Honneur, par le Général de C.A. BARRIÉ.

Parmi les nombreuses et solides institutions que nous ont léguées le Consulat et l'Empire, il en est deux dont nous commémorerons cette année le bicentenaire : l'école spéciale militaire de Saint-Cyr et l'ordre de la Légion d'Honneur.



Si celles-ci sont parvenues jusqu'à nous, après deux siècles et malgré bien des vicissitudes, c'est sans doute parce qu'elles correspondaient et correspondent encore aux aspirations des citoyens français qu'elles entendaient et entendent encore distinguer.

Pourtant, pour ce qui concerne la Légion d'Honneur qui nous réunit aujourd'hui, tout est parti d'un faux-sens littéraire ou grammatical ? semble-t-il.

En effet, lorsque le 29 floréal an X (19 mai 1802), Bonaparte, Premier Consul, crée l'ordre pour récompenser les plus éminents services, tant civils que militaires, en temps de paix ou de guerre, il s'appuie sur le participe latin 'honoratus', 'honoré' qui désignait un soldat romain titulaire d'un insigne honorifique. En vérité, il voulait se référer au latin 'Légio honoratum conscripta' qui signifie « Légion composée de soldats décorés. » Il aurait donc fallu dire plutôt que la Légion d'Honneur, la Légion des honneurs (au pluriel).

Mais qu'importent ces considérations sémantiques. Ce que désirait Bonaparte, c'était créer un corps intermédiaire entre l'État et le peuple composé de l'élite militaire et civile du temps. Si, sous l'Empire, 48 000 décorations sont décernées dont plus de 95% à titre militaire, notons toutefois que le premier grand chancelier désigné en 1803 est un civil, puisqu'il s'agit du naturaliste Lacepède.

Mais puisque je m'adresse aujourd'hui à des membres de la société d'entraide, je voudrais souligner combien cette notion d'entraide a été présente dès la création de l'ordre. Entraide d'abord entre l'État et ceux qui l'avaient bien servi. Ainsi, dès l'origine, les 16 cohortes régionales qui regroupent 5 à 7 départements disposent chacune d'une rente de 200.000 francs en biens nationaux et d'un hospice réservé aux légionnaires qui, en 1809, deviennent des chevaliers dans la tradition nobiliaire.

De même, le 15 décembre 1805, 13 jours après Austerlitz, le décret de Schönbrunn crée les maisons d'éducation destinées à recevoir les filles des chevaliers. La première est établie en 1807 au château d'Écouen, la seconde en 1809 dans l'ancienne abbaye de Saint-Denis, une troisième, en 1811, en forêt de Saint-Germain-en-Laye. Ces deux derniers établissements sont toujours en activité aujourd'hui. Quant aux garçons, la moitié des places de Saint-Cyr sont réservées, à l'époque, aux fils d'officiers ou de militaires titulaires de la Légion d'Honneur.

Enfin, en 1921, la Société d'entraide des membres de la Légion d'Honneur est créée par le grand chancelier d'alors. Elle met quatre résidences à la disposition de ses membres et une revue semestrielle voit le jour. Elle a pour titre < La Cohorte >, allusion aux 16 cohortes de 1803.

Cela m'amène à revenir à l'origine de l'ordre car c'est bien souvent en revenant à leur source que l'on saisit le mieux l'essence des choses. Il n'est pas nécessaire de préciser que depuis le décret initial de floréal an X, l'organisation et l'administration de la Légion d'Honneur ont fréquemment évolué au gré des changements de régime, mais la base même est restée immuable. Le premier règlement prévoyait que pouvait en faire partie, je cite « les militaires qui avaient rendu des services -majeurs à l'État dans la guerre de la liberté ; les citoyens qui, par leur savoir, leurs talents, leurs vertus, avaient contribué à établir ou à défendre les principes de la République ou fait aimer ou respecter la justice ou l'administration publique ».

Ainsi savants illustres ou princes, soldats ne sachant ni lire ni écrire pouvaient porter la même décoration, gagnée au service de la patrie. C'était le triomphe de la gloire dans l'égalité.

Égalité, cela signifie aussi parité, mot très à la mode aujourd'hui mais qui, dans l'esprit de l'Empereur, était implicite.

Si selon une légende, Napoléon lui-même aurait décoré, le 20 juin 1808, Marie-Jeanne Schellinck, sous-lieutenant de 52 ans, c'est plus certainement Marie-Angélique Duchemin, combattante des armées de la République, sous-lieutenant en 1822 avec 7 campagnes et 3 blessures, qui reçut la croix, le 15 août 1851, du Prince Président Louis-Napoléon. En 1914, il y avait environ 110 femmes chevaliers de la Légion d'Honneur, en 1938: 3 000.

Anna de Noailles, Louise de Vilmorin, Yvonne Sarcey, Madame Dupuy, Colette, Marguerite Lang, Maryse Bastié (à titre militaire) ont été commandeurs. La maréchale Lyautey et Colette (en 1953), Louise Weiss (en 1974) et la générale André (en 1981) ont été nommées grands officiers.

Mais, au total, nous tous qui sommes présents ici, nous le savons bien: ce qui nous réunit tous, entre le ruban rouge, c'est d'abord une affaire de cœur. La fierté que nous éprouvons d'être membres de l'ordre n'est pas une marque de vanité ou une flatterie de notre ego mal placées : c'est la fierté d'appartenir à une communauté de personnes honorées parce qu'honorables, c'est à dire méritant le respect pour ce qu'elles sont ou ce qu'elles ont fait.

Puisse la société d'entraide des membres de la Légion d'Honneur poursuivre son œuvre toute aussi honorable au profit des légionnaires les plus vulnérables. C'est le vœu que je formule aujourd'hui en ce début d'année en même temps que je formule des vœux pour chacun d'entre vous, pour vos familles et pour tous ceux qui vous sont chers.

Bonne année à vous tous et bonne année pour l'œuvre que vous représentez.

Les préparations aux fêtes du 2^{ème} centenaire de la création de notre ordre battent leur plein. Les autres sections, comme nous, se font un honneur d'offrir des prestations les plus prestigieuses digne de notre ordre et des membres qui composent notre Société.

En particulier la section de Charente Maritime se propose de créer un ouvrage le « **MÉMORIAL DE LA LÉGION D'HONNEUR EN CHARENTE MARITIME** ». certains d'entre-vous peuvent avoir de la famille ou des relations dans cette région c'est pourquoi nous vous proposons l'encart ci-après, page suivante

Le mot du Secrétaire :

En complément à ce que je vous ai dit au cours de notre A.G. je voudrai vous faire part des évènements qui se sont déroulés depuis notre dernier bulletin n° 20.

• Les décès :

Depuis la parution de notre dernier bulletin l'ENTRAIDE n°20, 24 sociétaires nous ont quittés :

M. Paul **BAYARD** (C6) (30/10/01), M. Jean-Louis **BOUILLIN** (C3) (25/01/02), M. André **BRUN** (C18) (05/10/01), M. Roger **DUBARRY** (C17) (02/01/02), M. Roger **ELZIERE** (C16) (04/10/01), M. Maurice **FRANCILLON** (C18) (23/01/02), M. Gustave **GAILLOT** (C12) (18/02/02), Colonel Guy **GIRON** (C10) (12/01/02), M. Jacques **GOUGENHEIM** (C10) (26/12/01), M. Robert **JANVIER** (C3) (08/10/01), M. Claudius **LARDET** (C17) (22/10/01), Docteur Pierre **MAGNIN** (C6) (11/11/01), M. René **MARTY** (C17) (24/09/01), M. Raymond **MELIQUE** (C12) (24/11/01), M. Louis **ODOBEZ** (C4) (13/01/02), M. Léon **PEILLON** (C16) (18/11/01), Gal René **PESSEY** (C2) (17/01/02), M. Bernard **PONCET** (C18) (13/09/01), M. Paul **PROST** (02/03/02), M. Émile **PRAVE** (C10) (29/10/01), Dr Joseph **ROMAND MONNIER** (C1) (25/12/01), M. Pierre **VALETTE** (C12) (23/01/02), Mme Jeanne **VELLAUD** (C10) (07/00), M. Henry **VIEL** (C14) (18/02/02).

• Les arrivants :

40 sociétaires, (24 nouveaux décorés et 16 venant d'une autre section) ont rejoint nos rangs depuis notre dernier bulletin, nous les en remercions et les félicitons pour leur nomination ou promotion dans la Légion d'Honneur.

Je ne les cite pas car ils figurent tous dans notre nouvel annuaire qui vient de vous être diffusé. Les prochains arrivants feront l'objet d'une mise à jour dans le bulletin n°22, en octobre.

Le 1er mars 2002 nous avons atteint l'objectif souhaité au cours de notre A.G. soit 1000 adhérents, c'est le nombre de sociétaires recensés dans l'annuaire 2002-2003.

Depuis cette date 2 nouveaux adhérents doivent être rajoutés :

299708	WINSBACK Hugues * 1949 * Officier d'active 19, rue Tremelin 69140 RILLIEUX LA PAPE .		04 78 88 10 53
2495CV01	AGNES Jean * 1947 * Président Chambre de Commerce et Industrie 28, avenue de Saxe 69006 LYON .	M.A.V.	04 78 24 77 34

Souhaitons que nos effectifs continuent à croître, le Bureau et les présidents de Comité s'y emploient !!!

LE BICENTENAIRE DANS LA SECTION DE CHARENTE-MARITIME

1802

LA LÉGION D'HONNEUR
Étoile blanche et **Ruban rouge**

2002

Une fantastique richesse humaine au service de la France depuis deux siècles.

Cinq mille Français nés en Charente Maritime ont été distingués par notre ordre national depuis 1802. Hommes et femmes, civils et militaires, ils représentent tout l'éventail social et professionnel de notre peuple. Ils incarnent son esprit créatif et son dynamisme. Présents dans toutes nos aventures, engagés dans toutes nos causes, ils ont fait le tour du monde. Ils font vivre notre Histoire et éclairent notre futur.

Venez les découvrir, retrouver votre famille, vos amis, vos voisins, votre commune et sentir le souffle de leur épopée à travers le

MÉMORIAL DE LA LÉGION D'HONNEUR EN CHARENTE MARITIME

Cet ouvrage, unique en son genre, est conçu et réalisé par la section de la Charente Maritime de la Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur, à l'occasion du bicentenaire de la création de l'Ordre le 19 Mai 1802 par Napoléon Bonaparte, Premier Consul.

Deux ans de travail et de recherches généalogiques et historiques auront été nécessaires à une équipe de bénévoles passionnés, membres ou non de la Légion d'Honneur, pour retrouver la trace de tous ceux qui ont, d'une façon ou d'une autre, humble ou éclatante, honoré la vie de notre département tout au long de ces deux siècles.

Ouvrage de mémoire, ouvrage d'exemples, donc d'avenir, le Mémorial a sa place dans les familles, les collectivités, les administrations, les bibliothèques privées et publiques, les médiathèques, pour tous ceux qui s'intéressent à l'âme de notre belle région.

Publié par souscription au prix de **28 Euros**, ce livre sera disponible à l'occasion des cérémonies de célébration du bicentenaire en Charente Maritime, au mois d'octobre 2002.

NOTRE BICENTENAIRE DE LA SECTION DU RHÔNE

- 17 mars :** La Messe traditionnelle, dédiée à la mémoire des Légionnaires décédés, organisée en alternance avec l'association des Décorés au péril de leurs vies (DPLV), sera cette année célébrée, en l'Église Saint-Bonaventure, par Son Éminence le Cardinal BILLÉ, Archevêque de Lyon et primat des Gaules.
- 15 mai :** Colloque sur la pérennité de la Légion d'Honneur, en l'hémicycle du Conseil Régional, à Charbonnières-les-bains, avec les interventions de monsieur Pierre TRUCHE, premier président (II) de la Cour de cassation, et de monsieur le général (e.r.) Michel FORGET, membre du Conseil de l'Ordre, et deux tables rondes, animées par monsieur André ORIOL, premier président (II) de la Cour d'Appel, et monsieur le recteur Jean-Louis BOURSIN, administrateur national de la SEMLH.
Participation aux frais généraux du bicentenaire : **15** _ par personne.
- 11 octobre :** Remise du Prix scolaire du bicentenaire, par monsieur le Préfet de région, préfet du Rhône, dans les salons de l'Hôtel du Département.
Un concours, sous la forme d'une dissertation, a été organisé conjointement par le comité du bicentenaire et le rectorat de l'Académie de Lyon, pour les élèves de première et de terminale de huit lycées représentant l'éventail des établissements du département du Rhône.
Un jury mixte, placé sous la présidence d'honneur de monsieur le Préfet de région, préfet du Rhône désignera les lauréats courant mai.
Les Prix sont offerts par mesdames et messieurs les Conseillers Généraux du Rhône, décorés de la Légion d'Honneur.
- 7 novembre :** Concert classique, en soirée à l'Auditorium, par l'Orchestre National de Lyon, dirigé par David ROBERTSON : DEBUSSY (nocturnes), BARTOK (concerto pour alto), HOLTZ (les planètes), Corinne CONTARDO alto, et chœur féminin.
Prix: **15** _ par personne.
- 20 novembre :** Dîner de la Légion d'Honneur, dans les salons de l'Hôtel de Ville de Lyon. Prix en cours d'élaboration, autour de **40** _ par personne.

Renseignements et inscriptions auprès du secrétaire du comité du bicentenaire : Monsieur Charles FRANCOIS

167 Bd des États-Unis - 69008 Lyon : Tél. : 04 78 74 51 72.

Et toujours

Monsieur Édouard ROGINO, notre porte-drapeau, est toujours très dévoué, toujours disponible : mais, lui aussi, peut être malade et comme nous tous il a besoin de repos, en un mot il peut être absent.

La présence de notre drapeau de Section est **impérative** lors de cérémonies officielles, vivement **souhaitable** lors de funérailles.

Sa présence est **obligatoire** pour assurer le prestige de notre Ordre.

Portez-vous volontaire pour seconder M. ROGINO.

Merci d'avance.



Consultez le site Internet de notre Société à l'adresse : **www.semlh.asso.fr**